

10GITAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 86 rue Pierre et Marie Curie

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

822 588 869 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU DEUX JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le deux janvier, à vingt heures zéro minute,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Monsieur Renaud VENET préside la séance en qualité de président de la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président précise que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'Alexandre SAUZEAU comme Directeur Général de la société,
- Refonte des statuts,
- Questions diverses.

En conséquence, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RESOLUTION

Monsieur Alexandre SAUZEAU est nommé Directeur Général de la société étant par ailleurs précisé qu'il détient depuis ce jour 30% du capital de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Les actionnaires ont souhaité procéder à une refonte complète des statuts afin qu'ils reflètent au mieux le mode de fonctionnement interne de la société notamment en prévoyant un Conseil d'administration. Les statuts mis à jour sont donc proposés dans leur rédaction définitive pour approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

Un associé